



**Vous souhaitez devenir tuteur de maisonnée SNU Yvelines pour la session 2020,  
informations et inscription sur :  
<http://acver.fr/snu78>**

Dans le cadre du Service National Universel (SNU), la **DSDEN 78** et la **DDCS** recrutent des **tuteurs de maisonnées pour encadrer les jeunes** dans le département des Yvelines, pour la période **du 20 juin au 3 juillet 2020**.

### **Caractéristiques du poste**

Le tuteur est le premier cadre de contact des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (10 jeunes) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie, la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. Leurs responsabilités s'exercent dans cinq domaines principaux :

- ♦ accueil et accompagnement des appelés,
- ♦ organisation et discipline de la vie courante,
- ♦ organisation de la vie démocratique et citoyenne,
- ♦ création de l'esprit de maisonnée,
- ♦ sécurité physique et morale des appelés.

A la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur. Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

### **Compétences attendues**

- ♦ formation BAFA / BAFD ou équivalente dans les armées ou le scoutisme,
- ♦ animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion,
- ♦ conduire une médiation en situation de crise,
- ♦ capacité d'écoute et réactivité,
- ♦ exemplarité, intégrité et rigueur du comportement,
- ♦ expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Le Service National Universel (SNU) s'adresse, après la classe de 3<sup>e</sup>, aux jeunes filles et garçons âgés de 15 à 16 ans. Il comporte obligatoirement une phase de cohésion, en hébergement collectif et hors de son département de résidence de deux semaines et une mission d'intérêt général auprès d'une association, d'une collectivité, d'une structure publique ou d'un corps en uniforme, de deux semaines également. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum.